**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019**

L’an deux mille dix-huit le Dix Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s’est réuni, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

**PRESENTS** : Mmes BOUCHET Bernadette –MENIAUD Aline - PALIX Dominique – PLATZ Cécile – TAVERNIER Delphine – Mrs DAGORN Jean-Luc - FEROUSSIER Jean-Michel – MAURY Thierry - PETERMANN Frédéric – VIGNAL Dominique

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes BROET Sarah – PALAORO Andréa - Mrs BASTIDE Alain

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr PETERMANN Frédéric

**ORDRE DU JOUR** :

* Approbation compte de gestion 2018 Commune,
* Approbation compte de gestion 2018 Assainissement,
* Vote Compte Administratif 2018 Commune,
* Vote Compte Administratif 2018 Assainissement,
* Affectation des résultats 2018 Commune,
* Affectation des résultats 2018 Assainissement,
* Vote des 3 taxes,
* Vote du Budget de l’école,
* Vote Budget Primitif 2019 Commune et service Assainissement,
* Demande de prêt à court terme,
* Utilisation VC N°206 des Mathieux et chemin rural des Mathieux (la piste),
* Recours sursis à statuer déclaration préalable de division foncière,
* Signature convention ADN,
* Demande de subvention ADAPEI,
* Questions Diverses

Le compte rendu de réunion du dernier conseil municipal est approuvé à l’unanimité des membres présents.

**Approbation compte de gestion 2018 Commune et Assainissement** : Le Conseil Municipal, au vu des comptes présentés, constate que le Compte de Gestion de Madame la Trésorière et le Compte Administratif 2018 de la commune et du service assainissement sont en concordance.

Après en avoir délibéré, le Compte de Gestion de la commune et du service Assainissement sont approuvés à l’unanimité des membres présents.

**Vote Compte Administratif 2018 Commune et Assainissement :**

COMMUNE FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT

Dépenses 400624.47 1092768.79

Recettes 533357.60 1257985.89

Excédent 132733.13 165217.10

ASSAINISSEMENT EXPLOITATION INVESTISSEMENT

Dépenses 37336.03 64148.88

Recettes 71714.59 91775.86

Excédent 34378.56 27626.98

**Affectation des résultats** : approuvée à l’unanimité

Commune : l’excédent de fonctionnement de 132733.13 est affecté ainsi : 89823.00 Euros en investissement au compte 1068 réserves, et 43010.13 Euros en fonctionnement au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

Assainissement : l’excédent d’exploitation de 34376.56 est affecté en totalité au compte 1068 Réserves.

**Vote des 3 Taxes** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal l’état N°1259-TH-TF relatif à la notification des taux d’imposition de 2019 de la Taxe d’Habitation et des Taxes Foncières. Après en avoir délibéré, il est décidé de ne pas augmenter les taux des 3 taxes.

Taxes Bases Taux Produit correspondant

Taxe d’habitation 749 300 7,25 % 54 324

Taxe foncière bâti 522 400 14,49 % 75 696

Taxe foncière non bâti 7 200 40,76 % 2 935

132 955

**Vote du Budget Primitif 2019** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du vote du Budget Primitif 2019.

Le Conseil Municipal après délibération, approuve et valide la proposition de Budget Primitif 2019 telle que présentée ci-dessous en ce qui concerne la commune et l’assainissement.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **DEPENSES** | | **RECETTES** | |
|  | Proposition Maire | Vote Conseil Municipal | Proposition Maire | Vote Conseil Municipal |
| COMMUNE  Fonctionnement  Investissement | 476 238,13 €  444 293,23 € | 476 238,13 €  444 293,23 € | 476 238,13 €  444 293,23 € | 476 238,13 €  444 293,23 € |
| ASSAINISSEMENT  Exploitation  Investissement | 77 088,76 €  88 034,30 € | 77 088,76 €  88 034,30 € | 77 088,76 €  88 034,30 € | 77 088,76 €  88 034,30 € |

Ce budget met l’accent cette année sur les travaux de voirie et la rénovation de la station d’épuration.

**Vote du Budget de l’école**: l’adjointe donne le détail des sommes allouées :

Fournitures scolaires : 3892 Euros : 42 E par élève + 250 Euros pour des fournitures administratives + 300 Euros pour des fournitures informatiques + 150 Euros pour le renouvellement des manuels.

Equipement mobilier : 1098.57 Euros pour du mobilier et du matériel de sport

Activités diverses : 1280 Euros pour les entrées piscine, un spectacle de fin d’année et des intervenants

Transport scolaire : 2602.50 Euros pour les transports de la piscine et les sorties scolaires.

Seul le matériel informatique demandé n’a pas été accepté par le Conseil Municipal, une proposition d’adhésion au plan numérique l’année passée n’a pas été retenue par le groupe scolaire. Des aides financières importantes auraient pu être obtenues dans ce cadre.

**Demande de prêt à court terme** : Madame le Maire expose que dans l’attente de la TVA et des subventions sur les travaux du réfectoire, il est nécessaire de proroger jusqu’au 30/05/2020 le prêt à court terme numéro 00001411537 à hauteur de 182 304,93 €. Ce prêt a été mis en place le 30/08/2017 pour un montant initial de 300 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité :

DE REMBOURSER la somme de 117 695,07 € en capital + intérêts selon décompte au plus tard le 30/05/2019,

DE DEMANDER la prorogation du court terme pour le capital restant dû soit 182 304,93 € jusqu’au 30/05/2020 maximum au taux variable Euribor 3 mois + 1,50%.

* Frais de dossier : 183 €,
* S’engage à créer les ressources nécessaires au remboursement dudit emprunt,
* S’engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l’emprunt pourrait donner lieu,
* Décide d’autoriser Madame le Maire à négocier le court terme aux conditions ci-dessus fixées et à signer le contrat de prêt y afférant,
* Affirme en outre qu’aucune lettre d’observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu’aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

**Utilisation Voie Communale des Mathieux et Chemin rural des Mathieux**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande faite par Monsieur le Directeur Départemental de la SAFER en Lettre Recommandée avec Accusé de Réception datée du 14 Mars 2019 pour réexaminer le dossier d’autorisation de passage sur la Voie Communale des Mathieux avec un camion de fort tonnage pour alimenter l’élevage porcin du Gaec Ferme du Plateau des Soies sur la commune du Pouzin.

Madame le Maire reprend chronologiquement l’historique de ce dossier afin que chaque conseiller municipal puisse se repositionner sur cette affaire.

Première rencontre en 2016 avec le Directeur Départemental de la SAFER pour la présentation de deux projets agricoles sur le plateau des Grads. Lors de cette entrevue les contraintes des voies à utiliser ont bien été mentionnées, mais il est précisé que l’accès ne se fera pas par St Symphorien.

C’est un projet d’élevage porcin plein air bio qui va voir le jour porté par le Gaec Ferme du Plateau des Soies, ce dernier, dépose un permis de construire des bâtiments agricoles sur la commune du Pouzin. Le permis étant accordé, cet accord sous-entend que les réseaux sont suffisants.

Très rapidement la municipalité de St Symphorien est interpellée par des administrés de la commune car une entreprise de travaux publics utilise la Voie Communale des Mathieux puis la piste du chemin rural des Mathieux pour réaliser les travaux de construction. Cette entreprise ne respecte ni les tonnages autorisés ni la limitation de vitesse et met à mal la piste utilisée.

Les associés du Gaec de la Ferme des Soies sont invités à une rencontre en Mairie, Madame le Maire leur indique qu’ils auraient dû se présenter en Mairie et exposer leur problème d’accès. Ils indiquent que la commune du Pouzin va réaliser des travaux de voirie au cours de l’été 2018 pour qu’ils puissent passer par Le Pouzin.

En attendant, et après l’avoir proposé au Conseil Municipal du 23 Mai 2018, un protocole d’accord est signé entre le Gaec de la Ferme des Soies et la Commune de St Symphorien les autorisant à utiliser la Voie Communale N° 206 des Mathieux limité à 7 Tonnes et le chemin rural pour terminer la construction des bâtiments jusqu’au 31 Août 2018 qui leur permet de continuer leurs travaux. Le Gaec s’engage, à l’issue de cette période, à remettre en état les coupes d’eaux du chemin rural.

Les travaux du Pouzin sur la voie communale d’accès sont réalisés dans les temps mais ils s’avèrent insuffisants pour laisser passer les camions d’alimentation de 40 Tonnes. Ce problème est à nouveau évoqué lors du Conseil Municipal du 17 Octobre 2018 mais le Conseil Municipal reste ferme sur une participation pour l’entretien de ce chemin et demande à Madame le Maire de négocier en ce sens.

Le Gaec de la Ferme des Soies demande un nouveau rendez-vous sur le site avec les Maires du Pouzin, de Rompon, de St Julien en St Alban et de St Symphorien sous Chomérac.

Commune de Rompon : pas de dérogation pour ne pas engager sa responsabilité. Si la voirie est dégradée, la collectivité engagera la responsabilité des éleveurs ou de l’entreprise.

Commune de St Symphorien sous Chomérac : la commune n’a pas les moyens techniques et financiers pour remettre en état la voirie communale et la piste, elle considère que ces frais supplémentaires ne doivent pas venir grever le budget de la commune. Madame le Maire propose une convention de participation financière pour les dégradations subies sur ce chemin. Les éleveurs ne sont pas d’accord car il serait difficile d’évaluer la responsabilité de chacun (d’autres utilisateurs empruntent ce chemin).

Commune du Pouzin : la commune propose de se charger de la remise en état de la piste étant plus dotée en personnel et en engins de travaux publics.

A l’issue de cette rencontre, Madame le Maire indique que ces propositions seront soumises au Conseil Municipal du 28 Novembre. La commune du Pouzin propose de participer à cette réunion et les autres maires sont d’accord, la mairie de St Julien en st Alban sera invitée.

Conseil Municipal du 28 Novembre à St Symphorien sous Chomérac : les maires du Pouzin, de St Julien en St Alban sont présents, Monsieur le Maire de Rompon est excusé mais a donné son point de vue en amont du conseil : aucune dérogation ne sera donnée pour un passage des camions par Rompon et si dégradation la collectivité engagera la responsabilité des éleveurs ou de l’entreprise.

Le Maire de St Julien en st Alban indique que le plan de financement du projet a été mal estimé, il aurait dû prévoir l’alimentation des animaux avec 2 camions de 20 Tonnes qui pourraient passer par Le Pouzin et refuse le passage par St Julien en st Alban.

Le Maire du Pouzin propose un entretien de la piste par ses services mais ne signera pas de convention.

Les élus de St Symphorien indiquent que cette zone est couverte par un Plan de Prévention des Risques, que la Voie Communale des Mathieux est déjà fissurée et qu’elle n’est pas prévue pour le passage de camions de fort tonnage (en effet, le camion utilisera le chemin rural des Mathieux mais aussi la Voie Communale des Mathieux). Un camion par mois est prévu actuellement mais le Gaec étant amené à se développer le rythme sera peut être différent par la suite. De plus, en période d’intempéries, la piste sera impraticable. Pour les élus de St Symphorien c’est la commune du Pouzin qui a accordé le permis de construire c’est donc à elle d’apporter la solution à ce problème.

A l’issue de ce débat, le Conseil Municipal indique qu’aucune dérogation à long terme ne sera accordée pour le passage des camions de fort tonnage du Gaec du plateau des Soies mais donne oralement une nouvelle autorisation jusqu’au 31 Décembre 2018 pour ne pas perturber le fonctionnement de l’élevage.

Un courrier est adressé le 04 Décembre au Gaec de la Ferme des Soies pour expliquer la position du Conseil Municipal sur ce dossier.

Suite à cette décision et confronté à des pressions diverses, le sujet est à nouveau débattu lors des Conseils Municipaux des 16 Janvier et 27 Février 2019. Le Conseil Municipal ne souhaite pas revenir sur sa décision d’autant plus que le protocole d’accord n’a pas été respecté (à ce jour la piste n’est plus utilisée mais n’a pas été remise en état).

Le courrier du Directeur Départemental de la SAFER du 14 Mars propose qu’une étude soit réalisée pour vérifier si techniquement et à quelles conditions le passage d’un camion de fort tonnage serait envisageable pour assurer la livraison en aliment nécessaire à l’élevage du Gaec Ferme des Soies. Si cette étude était concluante il faudrait alors définir les conditions d’utilisation et la prise en charge de l’entretien.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal d’accéder à la demande du Directeur Départemental de la SAFER.

Après un nouveau débat où chacun a pu s’exprimer et voter à main levée, le Conseil Municipal maintient à l’unanimité sa position et n’autorisera pas Madame le Maire à signer une dérogation de passage. Le Conseil Municipal considère qu’un certain nombre de dérogation sont accordées pour l’intérêt général de la commune (ordures ménagères, éclairage public, livraison de fioul) et se doit de préserver les voiries fragilisées par le glissement de terrain reconnu par le Plan de Prévention des Risques.

Un courrier de réponse sera

**Recours sursis à statuer déclaration préalable de division foncière** : Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d’une requête déposée par Maître CHAMPAUZAC auprès du Tribunal Administratif de Lyon sollicitant l’annulation d’un arrêté de sursis à statuer pour une déclaration préalable de division foncière au quartier Champferratier. Un conseil sera demandé auprès du service juridique de la Direction Départementale des Territoires et ce dossier sera représenté lors d’un prochain conseil avec les éléments donnés par le service juridique.

**Convention ADN** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la création du Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique pour l’aménagement numérique du territoire.

Ce syndicat assure actuellement la mise en œuvre d’un réseau d’initiative publique de fibre à la maison (FTTH).

La convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la commune propriétaire des parcelles ZC 240 au Serre des Fourches et ZB 10 aux Feyssettes autorise le Syndicat à procéder à l’implantation des Equipements.

Ouï cet exposé le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer la convention ci-jointe.

**Demande de subvention ADAPEI** : Ce dossier sera examiné par la commission en même temps que les demandes des associations communales.

**QUESTIONS DIVERSES** :

**Vente propriété ZB 73** : cette ancienne ferme avec des bâtiments agricoles située Route des Mathieux est en instance de vente à une entreprise de travaux publics. La question d’une des voies Communales limitée en tonnage se pose. Le tonnage maximum susceptible de passer sur la voie serait de 10 à 12 Tonnes. L’installation d’une entreprise de travaux publics est un plus pour la commune (talutage et déneigement rapides pourraient être possibles). Le passage par la VC N° 211 du Colombier est possible, mais en cas de difficulté, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une dérogation de tonnage pour une année.

**Subvention Amicale Sapeurs-Pompiers du Pouzin** : un dossier plus complet a été adressé à la collectivité, le Conseil Municipal maintient la décision du 27 Février, à l’issue de la manifestation si un déficit est constaté, la collectivité attribuera une aide financière.

**Diagnostic agricole sur territoire communautaire** : Madame le Maire a assisté à un premier comité de pilotage. Une réunion est programmée avec la commune de Baix le 02 Mai 2019 à 8 H 30 à la Mairie de St Symphorien. Un certain nombre de personnes ressources seront invitées.

**Travaux brigade verte** : ils sont intervenus sur un chemin rural du Pont d’Audet à la rivière de la Payre, sur un fossé du Serre des Fourches à Ozon, autour des bâtiments publics et du virage du lotissement des Jardins de Vincent à Brune. La commune est très satisfaite du travail réalisé, reste à trouver un broyeur pour les branches laissées sur place au Pont d’Audet.

**Elections Européennes** : elles se dérouleront le Dimanche 26 Mai 2019, les permanences seront les suivantes :

8 H – 10 H : Mesdames PALIX Dominique, MENIAUD Aline, TAVERNIER Delphine

10 H – 12 H : Mesdames MENIAUD Aline, BOUCHET Bernadette, Monsieur MAURY Thierry

12 H – 14 H : Messieurs FEROUSSIER Jean-Michel, PETERMANN Frédéric, Madame PALAORO Andréa

14 H – 16 H : Madame PALIX Dominique, Messieurs PETERMANN Frédéric, VIGNAL Dominique

16 H – 18 H : Mesdames PALIX Dominique, PLATZ Cécile, Monsieur VIGNAL Dominique.

**Aménagement Salle Jean Marius** : une commission est créée pour rénover la cuisine, Mesdames PALIX Dominique, MENIAUD Aline et TAVERNIER Delphine sont désignées. Monsieur PETERMANN y participera en fonction de ses disponibilités.

Séance levée à 22 Heures 20.

Fait à SAINT SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC le 12 Avril 2019,

Monsieur Le Secrétaire,